

NewB construit ma banque avec une propre identité

Introduction

Dans les statuts de NewB sont mentionnées les valeurs. La façon de les développer sera soumise au vote lors de l'Assemblée générale. Le conseil d'administration propose d'inclure cette «carte d'identité» dans son Règlement d'ordre intérieur.

La «carte d'identité» de NewB

Vision et mission NewB veut devenir un exemple pertinent et créer la norme des nouvelles banques du 21^e siècle : des banques coopératives, participatives et professionnelles présentes sur le marché local, socialement et écologiquement responsables, et apportant aux économies locales socialement et écologiquement responsables une dynamique importante et soutenue.

Valeurs Cette vision et cette ambition unique s'appuient sur le professionnalisme et s'accompagne de 12 valeurs ancrées dans les statuts de la banque : insertion sociale, simplicité, sécurité, durabilité, transparence, innovation, participation, honnêteté, inclusion, sobriété, diversité, proximité.

Principes Le manifeste du coopérateur traduit ces valeurs en quatre principes que cette banque professionnelle doit respecter. Ceci constitue également la force de sa propre identité.

Principe 1 : ma banque est unique... car elle m'appartient et appartient à tous les coopérateurs

- NewB a été créée par nous et pour nous. La démocratie et la participation comptent parmi ses valeurs phares qu'elle applique dans la pratique : je peux participer, directement ou indirectement, participer dans la banque et autour de celle-ci à l'assemblée générale, aux activités de promotion de la philosophie coopérative, aux discussions et activités sur et autour du site internet. La banque est à la disposition des particuliers et des organisations, des entreprises et des investisseurs ; nous travaillons tous ensemble, main dans la main.

- NewB est à tous et pour tous. C'est une banque d'épargne qui propose tous les produits et services standard (à l'exception des placements à haut risque et des placements qui ne sont de toute évidence pas responsables sur le plan social, écologique et sociétal). Elle rend visite à ses organisations membres et les encadre.

La banque fait tout ce qui est en son pouvoir pour accueillir les clients moins favorisés; le seuil d'entrée dans le capital coopératif est résolument bas, pour les organisations comme pour les particuliers et les PME.

- NewB nous appartient, nous ne lui appartenons pas. La banque est là pour nous et elle ne nous enchaîne pas à elle par des règles et conditions contractuelles contraignantes et étouffantes. La banque me laisse suffisamment de liberté : si j'y achète plus de services et de produits, c'est parce que j'en ai envie et que je pense que c'est une bonne décision et pas parce qu'une machine de marketing m'y pousse, parce que je subis systématiquement de fortes pressions quand j'achète un produit, ou parce que je suis tenté par le produit ou la promotion de la semaine ou du mois.

- NewB collabore étroitement avec ses organisations membres et elle en est solidaire.

- NewB pratique l'innovation dans mon intérêt et pas dans le sien.

- NewB est active en Belgique, pour l'économie locale, les habitants du pays, ses entreprises et organisations ; mon argent ne disparaît donc pas à l'autre bout de la planète.

Principe 2 : ma banque est unique... car elle est vraiment transparente

- NewB est claire sur ce qu'elle fait et ne fait pas : elle ne propose pas de produits et services trop onéreux, trop risqués, peu transparents, trop complexes. Elle tente de proposer des textes clairs et compréhensibles. Elle ne finance jamais la consommation pure. Elle ne fait pas la promotion de produits ou de services d'épargne et de placement qui ne sont pas directement responsables sur le plan social, écologique et sociétal.
- NewB n'enjolive pas ses conditions du marché, au contraire : elle crée l'ouverture sur les alternatives disponibles ailleurs, elle me donne la possibilité de comparer ouvertement les conditions financières et non-financières liées à l'épargne et aux crédits et elle va jusqu'à m'aider dans cette démarche . Pour mon crédit hypothécaire, je peux m'adresser à des courtiers locaux approuvés par ses soins.
- NewB ne cache pas soigneusement l'identité de ses fournisseurs, au contraire : elle la publie.
- NewB donne ouvertement accès aux principaux éléments de ses frais de personnel.
- NewB publie la liste complète de ses clients non particuliers, ainsi que leur nom et leur situation géographique.
- NewB publie les procès-verbaux des assemblées générales.

Principe 3 : ma banque est unique... car elle est sobre

- NewB a toutes les qualités d'une banque d'épargne économe ;
- NewB mène une politique du personnel sobre et pratique des principes de rémunération raisonnables, qui éliminent l'avidité, la recherche pure et simple des bénéfices, le trading ou autres pratiques similaires ; elle respecte un écart salarial de 1 à 5, de manière à ce que les meilleurs professionnels soient rémunérés pour leurs compétences, sans qu'ils puissent bénéficier, directement ou indirectement, de rémunérations excessives ; la banque exclut les primes individuelles, les options sur actions, les plans d'actions ou avantages à l'étranger.
- NewB me propose des produits et services simples et par conséquent moins onéreux.
- NewB fait appel en tant que coopérative à l'engagement de ses membres.
- NewB a une chaîne de décision courte et non bureaucratique.
- Ce que NewB fait, elle le fait sobrement et elle ose confier des tâches à des partenaires de qualité, responsables, qui partagent ses valeurs.

Principe 4 : ma banque est unique... parce qu'elle travaille exclusivement pour l'économie réelle locale et ses coopérateurs, pas pour elle-même.

- NewB s'engage exclusivement dans l'économie réelle locale qui m'entoure et dans rien d'autre.
- NewB s'associe plus largement à d'autres qui partagent ces valeurs.
- NewB innove dans l'intérêt de cette économie réelle locale et pas (seulement) dans son propre intérêt.
- NewB ne distribue pas ses bénéfices avant toute autre chose, elle les investit en priorité dans l'accroissement du capital, dans de meilleurs produits et services.
- NewB verse (dès que possible) un dividende raisonnable, conforme à son statut de coopérative ; ce dividende ne doit et ne peut pas être plus élevé ; un bénéfice trop important est synonyme de prix trop élevé des produits et services au regard de leur prix de revient et il indique par conséquent que les coopérateurs paient un prix trop élevé pour les services dont ils bénéficient.

A soumettre au vote

L'Assemblée générale décide d'inclure cette «carte d'identité» dans son Règlement d'ordre intérieur.